



Natura 2000 « Baie de Morlaix »

Groupe de travail Milieux marins profonds

Compte-rendu

Aménagement de l'Espace

28/04/2015

Service Espace Naturel – G DAUDIN

gwladys.daudin@agglo.morlaix.fr

02 98 15 29 24

Ordre du jour :

- Discussions autour des fiches actions et hiérarchisation des priorités

Étaient présents :

Collectivités territoriales et représentants de l'état

- Margot BORGNE adjointe – Mairie de Taulé
- Denis SEDE chef d'unité des affaires maritimes de Morlaix
- Zaïg LE PAPE chargée de l'environnement maritime à la DDTM/DML 29
- Michel LEDARD chargé de mission Natura 2000 – DREAL
- Cécile GICQUEL chargée de mission antenne Atlantique – AAMP
- Lauren TERRIGEOL stagiaire, AAMP
- Maïwenn LE BORGNE chargée de mission Natura 2000 – Lannion Trégor Communauté
- Pierre LEGENDRE chef du service Mer et Littoral – Morlaix Communauté
- Gwladys DAUDIN chargée de mission Natura 2000 Baie de Morlaix – Morlaix Communauté

Professionnels, usagers et associations

- Olivier PERON vice-président des Pêcheurs Sportifs Léonards
- Franck GENTIL membre de Bretagne Vivante, retraité de la station biologique de Roscoff
- Daniel GLIDIC goémonier
- Dominique GUIZIEN vice-président de Force 5
- Jean-Yves QUEMENEUR président de Force 5
- Anaïs GUERIN chargée de mission à la Compagnie Armoricaine de Navigation
- Dominique LE STRAT directeur de Plougasnou Plongée et représentant du groupement des professionnels de la plongée loisirs
- Nolwenn HAMON chargée de mission au Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
- Joël LE GALL chargé de mission au Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

Scientifiques et organismes gestionnaires

- Céline HOUBIN assistante en observation des systèmes benthiques – Station biologique de Rosoff
- Yann JACOB garde animateur de la réserve ornithologique des îlots de la baie de Morlaix – Bretagne Vivante – SEPNB
- Mickaël TANGHE chargé de mission « Life pêche à pied » au CPIE Pays de Morlaix

Excusés :

- Yvon LE COUSSE vice-président à l'Aménagement de l'espace à Morlaix communauté
- Laurent LEVEQUE responsable du service Mer et Observation – Station Biologique de Roscoff
- Dominique OUNADJELA membre de Force 5
- Yvon MADEC Président de l'association des Pêcheurs Plaisanciers de Henvic
- Jacques-Olivier CADIOU chef de service adjoint au développement durable, CCPL

- Benjamin URIEN chef du service Espaces naturels – Morlaix communauté
- François HAMON maire de St-Martin-Des-Champs
- Philippe GAUTHIER secrétaire de la Fédération de Chasse sous-marine Passion
- Mickaël TANGUY président, Groupe Subaquatique Morlaix Plouezoch

Déroulé de la réunion

Gwladys Daudin introduit la réunion et présente l'objectif du groupe de travail. Un tour de table est proposé. Un document de travail a été distribué au groupe de travail, une présentation est réalisée par Gwladys Daudin.

Ordre du jour :

- 1/ Rappel du diagnostic
- 2/ Fiches actions, discussions et définition des priorités
- 3/ Cahiers des charges techniques
- 4/ Calendrier à venir

Rappel

Gwladys Daudin fait un rappel sur le travail de hiérarchisation réalisé en groupe de travail « Enjeux & Objectifs » du 3 février dernier.

Les fiches actions

Action A1.1 : Améliorer la connaissance sur les habitats marins

Joël Le Gall souhaite que les marins pêcheurs professionnels soient identifiés comme partenaires de cette action au vu de leur expérience et des informations qu'ils peuvent apporter.

Zaïg Le Pape propose, étant donné que le travail d'harmonisation des cartographies par Ifremer est terminé, de mettre l'accent sur l'aspect communication.

Michel Ledard approuve et indique qu'il transmettra rapidement ce travail de hiérarchisation à Gwladys Daudin afin que les membres du COPIL puissent en avoir connaissance avant la validation du document d'objectifs.

Céline Houbin demande si une veille sur les invasives sera intégrée dans cette fiche, ce qui avait été annoncé lors du groupe de travail sur les milieux intertidaux.

Cécile Gicquel est d'accord sur le principe de veille seulement sur les espèces pouvant porter atteinte aux habitats d'intérêt communautaire et ajoutera cette action.

Céline Houbin insiste sur le fait que pour déclarer une espèce invasive, il faut au moins avoir les moyens de vérifier leur état sur le site et ainsi voir l'évolution.

La priorité 1 avait été donnée en groupe de travail « Milieux marins proches et découvrants », elle a été validée par le groupe.

Action A1.2 : Améliorer la connaissance sur les populations de mammifères marins

Dominique Le Strat du club de plongée de Plougasnou informe que des plongées régulières sont organisées autour de la Méloine pour observer les phoques. C'est une sortie touristique mais pas seulement, de nombreuses observations sont aussi compilées depuis 5 ans. L'utilisation des bouteilles a été arrêtée car les bulles avaient tendance à « énerver » les phoques. Il souhaite également qu'une charte Natura 2000 sur la pratique soit mise en place pour concilier le bien être de l'espèce avec l'activité. Il profite d'ailleurs de chacune des sorties pour sensibiliser les plongeurs sur la sensibilité des phoques et des milieux.

Gwladys Daudin indique que ce travail sur la charte est prévue, des groupes de travail avec Bretagne vivante, les associations de plongées, l'AAMP seront mis en place après la validation du document d'objectifs.

Par ailleurs, Yann Jacob est intéressé pour récupérer les observations réalisées.

A l'unanimité cette action est classée en priorité 2.

Action A1.3 : Améliorer les connaissances sur l'avifaune.

Cette action a été classée en priorité 1 lors du dernier groupe de travail. A l'unanimité, le groupe a validé l'ensemble des actions.

Action A3.1 : Evaluer la sensibilité des habitats et des espèces aux activités professionnelles et de loisirs

Dominique Guizien insiste sur la nécessité d'une évaluation de l'impact de l'extraction de sable en baie de Morlaix sur les milieux.

Céline Houbin à la Station Biologique de Roscoff répond que le but du programme IMPECAPE (" Evaluation des impacts écologiques engendrés par pressions physiques sur les habitats benthiques : cas de la pêche et de l'extraction") financé par l'Agence des Aires Marines Protégées est de produire des indicateurs de l'état écologique et de l'état de conservation des habitats benthiques face aux pressions physiques qui s'y exercent en relation avec la pêche aux arts traïnants ou l'extraction de granulats. Dans le cas précis de la baie de Morlaix, des échantillonnages sont en cours avec des prélèvements avant, pendant et après l'extraction. La dynamique du panache turbide a quant à elle été modélisée par un bureau d'études en 2009 : étude hydro-sédimentaire sur le site des Duons. La situation des points échantillonnés a été choisie en fonction de cette étude. Les résultats finaux seront communiqués fin 2017. Un partenariat avec la CAN est réalisé afin de connaître les quantités, méthodes, etc...

Anaïs Guérin à la CAN ajoute que les données de tracés de dragage, les volumes ainsi que les suivis qu'ils jugeront nécessaires seront communiqués à la Station biologique de Roscoff dans le cadre du projet IMPECAPE.

Jean-Yves Quémeneur à Force 5 demande si l'association peut avoir accès à ces données, et notamment les volumes prélevés.

Denis Sède répond par la négative, ces données sont confidentielles.

Gwladys Daudin fait également part au groupe des suggestions de Laurent Lévêque sur les interactions de la pêche de loisirs avec les habitats marins et notamment sur les gorgones où des nécroses sont observées. L'activité sera mentionnée dans la fiche.

La priorité 1 avait été donnée en groupe de travail « Milieux marins proches et découvrants », elle a été validée par le groupe.

Action A3.3 : Améliorer les connaissances sur les interactions entre les activités subaquatiques de loisirs et les habitats et espèces d'intérêt communautaire

Une discussion a lieu sur la place que doit avoir la pêche professionnelle de plongée aux ormeaux. Elle sera mentionnée dans la fiche A3.6 : pêche professionnelles.

Gwladys Daudin informe que des remarques ont été transmises par Laurent Lévêque sur les impacts « minoritaires » des plongeurs sur les fonds rocheux, appuyées par une étude menée sur la réserve des 7 îles en 2001-2003 de Gérard Thouzeau. Le groupe de travail approuve.

Suite à cela, la fiche sera retravaillée et l'accent mis sur le renforcement des échanges avec les plongeurs.

La priorité 2 avait été donnée en groupe de travail « Milieux marins proches et découvrants », elle a été validée par le groupe.

Action A3.4 : Évaluer l'impact des mouillages sur les herbiers et ancrages sur les fonds rocheux et proposer des solutions de mouillages écologiques.

Au vu de l'importance des herbiers des zostères et de l'attrait de la baie par les plaisanciers, Dominique Guizien s'interroge sur la priorité 2 donnée dans le précédent groupe de travail.

Jean-Yves Quemeneur souhaite connaître l'avis de Bretagne Vivante sur la zone de mouillage de Kernelehen. Yann Jacob indique que, sans exprimer d'avis sur la zone, Bretagne Vivante a conseillé la Commune de Plouézoc'h sur la réorganisation des mouillages. Les opposants à cette réorganisation lui paraissent motivés par la riveraineté plus que par des problématiques environnementales.

Denis Sède informe que la l'organisation des zones de mouillages est désormais achevée en Baie de Morlaix.

Des discussions ont lieu, à l'unanimité la priorité 1 est donnée à cette fiche.

Michel Ledard n'est pas favorable à la protection des secteurs d'influence, notamment sur les épaves, ce qui avait été formulé dans un mail de Laurent Lévêque. La démarche Natura 2000 doit cibler les habitats d'intérêt communautaire.

Action A3.5 : Évaluer les risques liés aux activités de pêche professionnelle sur les habitats d'intérêt communautaire

Cécile Gicquel précise que le travail de Nolwenn Hamon se fera en deux temps : en établissant un diagnostic détaillé des pratiques de pêche sur le site, qui viendra compléter la fiche pêche du tome I du DOCOB, puis en contribuant (avec l'AAMP et l'opérateur du site) à la mise en œuvre de l'analyse de risque de dégradation des habitats par la pêche, selon la méthodologie du MNHN.

Nolwenn Hamon indique que sur la baie de Morlaix, les résultats seront disponibles en 2016. Depuis la circulaire du 30 avril 2013 qui précise les modalités de prise en compte des activités de pêche professionnelle dans le cadre du DOCOB, cette évaluation est nécessaire. Si un risque fort envers un habitat est identifié, un compromis peut être mis en œuvre, en concertation avec les pêcheurs. C'est le COPIL qui validera les mesures et le préfet de Région qui prendra l'arrêté.

Michel Ledard précise que ce travail est en cours sur les sites de la côte de Granite Rose et le Trégor Goëlo. Il indique qu'en rade de Brest, deux zones d'exclusions sur les bancs de maërls, en concertation avec les pêcheurs, ont été mises en place sur la drague des praires.

Céline Houbin rappelle la nécessité de bénéficier de zones non exploitées pour évaluer les interactions.

Cécile Gicquel répond que la mise en place d'une zone d'exclôt est prévue sur la pêche à pied mais pas pour la pêche professionnelle, car Natura 2000 ne peut se substituer à la réglementation. Néanmoins, Nolwenn Hamon identifiera peut-être des zones non exploitées par la pêche qui pourraient ensuite être utilisées comme zones témoins.

Maïwenn Le Borgne, chargée de mission Natura 2000 sur la côte de Granite Rose précise aussi que l'échelle de travail est large, et que des sites témoins pourront aussi être localisés en dehors de la baie de Morlaix.

Pierre Legendre revient sur les modifications du Tome 1 et indique que celui-ci a été validé en COPIL en juin dernier. Au vu du délai serré pour le rendu du Docob dans son intégralité, fin mai, il n'apparaît pas opportun de revenir sur le travail validé.

Cécile Gicquel indique que la fiche présentant l'activité « pêche » dans le Docob sera modifiée pour la mi-mai.

A l'unanimité, cette fiche action est classée en priorité 1.

Action A3.6 : Évaluer les risques liés aux activités de pêche professionnelle sur les espèces d'intérêt communautaire

Cécile Gicquel décrit la fiche action et précise que des engins répulsifs peuvent être expérimentés.

Joël Le Gall met une réserve sur l'efficacité de ces engins, qui auraient l'effet inverse et attireraient davantage les phoques. Il indique que depuis 25 ans que la pêche au filet est réalisée le nombre de phoque est en augmentation.

Cécile Gicquel indique qu'une étude menée dans le cadre du projet IMPEC Mam a démontrée effectivement que certains individus se spécialisaient dans la déprédation. Elle ajoute que sur un autre site, un filet a été récemment remonté avec 12 phoques à l'intérieur. Une des espèces qui peut être capturée est le marsouin commun, avec un enjeu fort en baie de Morlaix.

Nolwenn Hamon soumet d'inverser deux actions de la fiche. Ainsi, la sensibilisation interviendrait avant la mise en œuvre d'actions selon les nécessités.

A l'unanimité, cette fiche est classée en priorité 2.

Action B1.1 : Préserver les herbiers de zostères

Pas de remarques particulières.

La priorité 1 avait donnée en groupe de travail « Milieux marins proches et découvrants », elle a été validée par le groupe.

Action B1.6 : Préserver les bancs de maërl

Céline Houbin rectifie la fiche et précise que ce n'est pas la station biologique qui réalise le suivi des bancs de maërl, aux surfaces réduites en Baie de Morlaix, mais l'Institut Universitaire Européen de la Mer.

Joël Le Gall indique que contrairement à ce qui est écrit, il n'y a pas de drague de praires en baie de Morlaix, cette pratique se fait en rade de Brest.

Cécile Gicquel prend compte de ces remarques et fera les modifications.

Maiwenn Le Borgne s'étonne des indicateurs d'évaluation proposés, ils sont trop ambitieux vis-à-vis des connaissances actuelles. Elle mettrait plutôt en priorité le fait de valoriser les connaissances sur ces habitats.

Céline Houbin informe que le banc de maërl de Guéréhon est suivi une fois par an dans le cadre du rebenet, le banc de Guéréhon, avec celui de Callot est le plus important en surface de la baie de Morlaix. Elle indique que les indicateurs ne sont pas universels, ils sont applicables dans les conditions dans lesquelles ils ont été établis.

Michel Ledard interroge le groupe sur la pertinence de conserver une fiche sur les bancs de maërl.

Franck Gentil insiste sur la nécessité de la conserver, les bancs de maërls étaient autrefois plus étendus, le suivi de ces milieux est important.

Maiwenn Le Borgne propose de faire le lien avec la fiche A1.6 sur la pêche.

Pierre Legendre rebondi sur les propos de Franck Gentil et pense nécessaire de conserver cette fiche et mettre une priorité forte pour mieux comprendre l'évolution de ces milieux d'autant plus si leur surface s'est réduite.

Cécile Gicquel indique que cet habitat est surtout sensible aux activités de pêche.

Michel Ledard ajoute que le phénomène d'envasement peut aussi représenter une menace, une fléchage de la fiche sur la préservation des fonctionnalités seraient plus adaptée.

Pierre Legendre approuve et indique que la chargée de mission Natura 2000 est sollicitée pour les évaluations des incidences, sur ces milieux là il faut avoir des connaissances en termes de fonctionnalité pour accompagner au mieux les porteurs de projets.

Cécile Gicquel indique qu'à ses yeux, il est difficile de proposer mieux en termes d'actions.

Pierre Legendre propose en exemple qu'à la place de l'action de veille, il serait opportun d'orienter les programmes de connaissances sur la baie de Morlaix.

Franck Gentil indique qu'il n'y a pas eu de prélèvement de maërl depuis très longtemps.

Daniel Glédic est étonné et précise qu'il y avait des sabliers présents il y a 30 ans environ dans la baie.

Céline Houbin précise que des extractions étaient peut être réalisées mais sur d'autres habitats que le maërl et notamment le sable coquiller.

A l'unanimité, cette action est classée en priorité 3.

Action B1.6 : Préserver les forêts de laminaires

Cécile Gicquel mentionne le programme Interreg-Neoseas en projet qui prévoit une étude plus approfondie sur les forêts de laminaires ainsi que le programme Valmer II.

Pour Joël Le Gall, Valmer II est plus un programme de gestion que de connaissances.

Cécile Gicquel précise qu'il s'attache aux services rendus et la valorisation des produits de la mer.

Céline Houbin insiste sur les surfaces importantes de l'habitat en baie et sur son rôle écologique reconnu et suggère la priorité 1 pour cette action.

Gwladys Daudin ajoute que le site est reconnu au niveau régional pour la richesse génétique de ses laminaires.

Daniel Glidic indique que des expérimentations sont en cours, pour fermer et ré-ouvrir certaines zones. Cela est fait en bonne intelligence et c'est accepté. Il informe qu'en baie de Morlaix, les laminaires ont une croissance rapide peut être lié au fait de la température de l'eau. Depuis 5 ans, la pêche de *Laminaria hyperborea* est réalisée, l'espèce se porte bien.

Selon Franck Gentil, cette activité de récolte est récente, des protocoles de suivis de l'activité sont à réaliser.

Daniel Glidic précise que la technique au peigne est récente et fait l'objet de suivi.

Michel Ledard pense judicieux de faire figurer la baie comme site pilote dans le cadre d'études sur les champs de laminaires.

Daniel Glidic ajoute que l'activité de récolte cause moins de dégâts que les tempêtes de l'année 2014 qui ont détruit de grandes surfaces de laminaires. Il informe que sur les secteurs où les laminaires ne sont pas

exploitées de longs filaments sont observées sur les vieilles lames de laminaires. Les laminaires sont plus belles dans les zones exploitées.

Céline Houbin précise que ces longs filaments sont certainement des algues épiphytes qui se développent en utilisant les vieilles frondes des laminaires comme support. L'exploitation de manière raisonnée des champs de laminaires, favorise l'installation des jeunes pousses et permet aux laminaires de se régénérer.

Margot Borgne demande si un plan de gestion de ces zones peut être réalisé dans le cadre de Natura 2000.

Michel Ledard répond que oui, et prend l'exemple de la rade de Brest où deux zones d'exclôts ont été proposées en groupe de travail et validé par un arrêté de région.

A l'unanimité, cette fiche est classée en priorité 1.

Action B5.1 : Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces

Maiwenn Le Borgne demande si une distinction sera faite entre les actions proposées dans le cadre de la directive « oiseaux » et celles de la directive « habitats-faune-flore ».

Michel Ledard indique qu'effectivement, il faudra faire une distinction.

Gwladys Daudin en prend note.

A l'unanimité, cette action est classée en priorité 1.

Action B5.2 : Encourager le développement et la pérennisation des bonnes pratiques en concertation avec les acteurs locaux (chartes, etc.)

A l'unanimité, cette action est classée en priorité 1.

Action D1 : Développer les outils de communication afin de sensibiliser et d'impliquer les usagers et le grand public

Michel Ledard informe qu'une exposition (4 panneaux) sur Natura 2000 est présente en DREAL et peut être mise à disposition.

A l'unanimité, cette fiche action est classée en priorité 1.

Action E1 : Animer, mettre en œuvre et suivre le document d'objectifs

Zaïg Le Pape demande si des paliers d'informations seront mis en place pour présenter les actions réalisées après la mise en place du Docob.

Gwladys Daudin et Michel Ledard indique qu'un Copil sera réalisé chaque année. De plus, un bilan annuel d'activité est envoyé chaque année à la DREAL.

Cécile Gicquel informe qu'il a été proposé à Morlaix communauté de faire du site Natura 2000 de la baie de Morlaix, un site pilote pour la mise en place d'un tableau de bord.

A l'unanimité, cette fiche action est classée en priorité 1.

Action E2.1 : Assurer la coordination de la démarche Natura 2000 avec les autres démarches engagées sur le territoire

Michel Ledard soutien que la coordination avec le SAGE est importante, il relaie la démarche Natura 2000 sur les problèmes de qualité de l'eau qui peuvent être liés mais porté par le SAGE.

Zaïg Le Pape indique que cela est intéressant d'autant plus que le SAGE est en cours de réalisation, des passerelles sont à réaliser.

A l'unanimité, cette fiche action est classée en priorité 1.

Action E2.2 : Veiller à une prise en compte du patrimoine naturel remarquable dans l'écriture et le déploiement des dispositifs de gestion des pollutions marines.

Pierre Legendre précise qu'une synthèse sera réalisée et qu'elle fournira l'organisation locale en baie de Morlaix où la communauté et la Communauté de communes du Pays Léonard coordonnent la démarche de gestion intégrée des zones côtières et les plans Infra-polmar.

Gwladys remercie l'ensemble des personnes présentes et indique que le prochain groupe de travail aura lieu le **12 mai à 14H30 à la maison de la mer, au niveau des écluses de Morlaix, sur la rédaction d'une charte Natura 2000.**

Le calendrier à venir

12 mai : groupe de travail commun « charte »

30 juin (matin) : Comité de pilotage de validation du Docob

Merci à tous pour votre participation !